
Extrait du Registre des délibérations du Conseil intercommunal

Séance du 18.04.2024

Vice-Présidence de Mme Ilhem Grivat

Rapport no 12/24 : Compte 2023

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 12/24 « Comptes pour l'année 2023 » ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2023 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2023 s'élève à CHF 5'224'772.52

Accepté à l'unanimité.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

La vice-présidente ASIOR La secrétaire
Association Scolaire
Intercommunale
Orbe et Région


Ilhem Grivat


Sybille Roch